

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1465 6 juin 2014

SOMMAIRE

Banian Finance S.à r.l	Global Solar Participations S.à r.l 702	276
BNY Mellon Fund Management (Luxem-	Goossens Transport Express703	309
bourg) S.A	Great United Investment (Europe) Corp.	
C7 Massylux S.à r.l	S.à r.l	277
CAPITA FIDUCIARY (UK HOLDING) LI-	GSC European CDO I-R S.A	277
MITED Luxembourg Branch70278	Horti Invest S.A	276
Cardon Investment S.A70277	HP Investmentfund-FIS702	276
Casa4Funds S.A	KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l.	
Centauros S.à r.l		30 3
Centrum Development and Investments	L-GAM Investments 2	313
S.à r.l 70279	L-GAM Investments 2 GP703	313
Cesto S.A	Lunar Hereford S.à r.l 703	310
CMI Asset Management (Luxembourg)	Lunar Holding S.à r.l	315
S.A70278	Madebe	297
CODUR S.A. (Constructions Durables) 70306	Oevole Anlage A.G702	296
Corelux S.A	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A 702	296
Crestbridge Management Company S.A.	Real Estate Property 1 S.A702	275
70283	Reveko S.à r.l	27 4
Curver Luxembourg, S.à r.l	Revista Investissements	302
Dazzle Luxembourg N° 1 S.A 70279	RMRE	30 3
Diamond Investment Fund Partners, S.à	SHR Grosvenor Square S. à r.l	283
r.l	Sogimme I S.A	
EPISO 3 Schloss GmbH	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l.	
Faivinvest Luxembourg S.à r.l		27 4
FIRST LuxCo 2 S.à r.l	WealthCap S.A. SICAV-SIF702	27 4
Galaxya S.A	-	



Reveko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 64.202.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049393/9.

(140056018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

WealthCap S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 152.769.

Le Bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014049478/12.

(140056194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mars 2014

Il résulte des décisions prises que:

- Le siège social de la société a été transféré du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

L'Associé Unique accepte les démissions de:

- Mr. Camuzat Jean-Louis, demeurant professionnellement au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant qu'administrateur.
- Mr. Howard Charles, demeurant professionnellement au 155, Bishopsgate, GB-EC2M3XJ Londres en tant qu'administrateur.
- Asgard Real Estate Private Equity Sàrl, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés numéro B85705 en tant qu'administrateur.

L'Associé unique nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires les gérants suivants:

- Mme Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant que gérant. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.
- Lux Konzern Sàrl, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg numéro B 80993, ayant son siège social au 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg en tant que gérant. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.
- Lux Business Management Sàrl, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg numéro B 79709, ayant son siège social au 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg en tant que gérant. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Il est porté à la connaissance de tous que le siège social de l'Associé Unique Asgard Real Estate Private Equity Sàrl est transféré au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014049464/33.

(140056068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



Real Estate Property 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.326.

_

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE PROPERTY 1 S.A.

Référence de publication: 2014049390/10.

(140056405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Galaxya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 158.436.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 avril 2014 que:

- Le nombre d'administrateurs a été réduit de quatre à trois;
- Monsieur Vittorio CHA, né le 20 août 1950 à Turin (Italie), demeurant au 52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été nommé Administrateur en remplacement de Madame Laurence BARDELLI et Monsieur Pedro GONÇALVES;

Monsieur Vittorio CHA a repris le mandat de ses prédécesseurs.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014049794/15.

(140056880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 28.166.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 20.03.2014:

- Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Bestellung von:
- * Herrn David Turnbull als Vorsitzenden des Verwaltungsrates

160, Queen Victoria Street

GB-London EC4V4 LA

- * Herrn Udo Göbel als Mitglied des Verwaltungsrates
- 1, rue Jean-Pierre Brasseur
- L-1258 Luxembourg
- * Herr Peter Raab als Mitglied des Verwaltungsrates

Elisabethstraße 65

D-40217 Düsseldorf

bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2015 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn David Turnbull zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2015 stattfinden wird.
- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von Herrn Udo Göbel zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2015 stattfinden wird.
- Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von KPMG Luxembourg S. à r.l., 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133 als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2014 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2015 stattfinden wird.

BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.

Udo Göbel / Ferdinand Wollscheid

Managing Director / Associate Director

Référence de publication: 2014049534/29.

(140056316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



HP Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.200.

Die Bilanz zum 30. September 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. März 2014.

Für HP Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014049832/15.

(140056320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Global Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.775.

EXTRAIT

Halsey Group S. à r.l. a dénoncé par une lettre recommandée datée du 7 février 2014 avec effet au 4 avril 2014 et conformément au contrat de domiciliation conclu en date du 25 octobre 2013, le siège social de la société à responsabilité limitée Global Solar Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de 12.500,-euros, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-154775.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

HALSEY GROUP S. à r.l.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014049790/16.

(140056818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Horti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2014

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est désormais Monsieur Christian KNAUFF, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014049830/23.

(140056874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Cardon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049674/9.

(140056887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

C7 Massylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049702/10.

(140057204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Great United Investment (Europe) Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.604.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Avril 2014.

Référence de publication: 2014049793/11.

(140057043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.372.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 mars 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F, Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;
 - confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Shehzaad Atchia;
 - * Monsieur Erik van Os;
 - * Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour la société

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014049811/24.

(140056540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Cesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049681/10.

(140056794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Diamond Investment Fund Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 176.992.

Il est pris note de la démission de Monsieur Raymond Goebel avec effet au 21 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049708/11.

(140056333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 29.384.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04.04.2014.

Pour CMI Asset Management (Luxembourg)

Société Anonyme

Référence de publication: 2014049685/12.

(140056420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

CAPITA FIDUCIARY (UK HOLDING) LIMITED Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.248.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par CAPITA FIDUCIARY (UK HOLDING) LIMITED (la Société) que:

- 1. Capita Corporate Director Limited a démissionné en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 9 mai 2012.
- 2. Monsieur Richard Shearer a démissionné en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 9 mai 2012.
- 3. Monsieur Charles Nicholas Cryer, né le 29 février 1972 à Norwich, Royaume Uni, demeurant au 17 Rochester Row, London SW1P 1QT, Royaume Uni, a été nommé en tant qu'administrateur, de la Société avec effet au 21 janvier 2014.
- 4. Monsieur Victor Gysin, né le 11 septembre 1965 à Middlesborough, Royaume Uni, demeurant au 17 Rochester Row, London SW1P 1QT, Royaume Uni, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 9 mai 2012.
- 5. Monsieur Howard Alan Montagu, né le 16 mars 1970 à Redhill, Royaume Uni, demeurant au 17 Rochester Row, London SW1P 1QT, Royaume Uni, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 24 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049673/21.

(140057068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Centrum Development and Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.376.752,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 mars 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Wlodzimierz Ksiazak, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 31 janvier 2014;
- Nomination de Diana Choui Min Kon Kam King, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 31 janvier 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014049656/15.

(140056588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Dazzle Luxembourg N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.836.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 28 janvier 2014.

Résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Stéphane Lataste, Avocat à la cour, né le 14 Janvier 1965 à Laval (France), avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014049703/17.

(140056917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Curver Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.472.000,00.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 46.419.

Extrait des Résolutions de l'associé unique en date du 31 décembre 2013

- 1/ Est reconduite Gérante pour une période indéterminée:
- Madame Sandra HOFFMANN
- 2/ Est reconduit commissaire aux comptes pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:
- Ernst & Young (réviseur d'entreprise agréé)

7, rue Gabriel Lippmann

L-5365 MUNSBACH

RCS Luxembourg: B 47771

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Curver Luxembourg Sàrl

Z.I. Haneboesch - L-4562 NIEDERCORN

Sandra Hoffmann

Directeur

Référence de publication: 2014049672/22.

(140056484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Centauros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg. R.C.S. Luxembourg B 185.859.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Armando LOPES MARINHO, administrateur de sociétés, né à Celorico de Bastos (Portugal), le 4 septembre 1970, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 30, rue Eugène Reichling; et
- 2. Monsieur Raymond HENSEL, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 8 avril 1963, demeurant à F-54800 Mars-la-Tour, 57, rue de Metz.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CENTAUROS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- **Art. 2.** La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet social est encore la réalisation de toutes activités commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et aux dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.



La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.



Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg.
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Armando LOPES MARINHO, administrateur de sociétés, né à Celorico de Bastos (Portugal), le 4 septembre 1970, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 30, rue Eugène Reichling; et
- Monsieur Raymond HENSEL, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 8 avril 1963, demeurant à F-54800 Mars-la-Tour, 57, rue de Metz.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe des deux gérants est nécessaire.



Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049680/171.

(140056433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Casa4Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

Le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casa4Funds S.A.

Référence de publication: 2014049653/11.

(140056324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Crestbridge Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 20 mars 2014

Madame Susan Jill Fossey, ayant son adresse professionnelle au 47, Esplanade, JE - JE1 0BD St Helier, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 18 mars 2014.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Daniela Klasén-Martin

Administrateur

Référence de publication: 2014049696/13.

(140056981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

SHR Grosvenor Square S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.490.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 28 mars 2014

L'associé unique de SHR Grosvenor Square S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Stephen M. Briggs, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 31 Mars 2014;
- d'accepter la démission Mr. Robert T. Mc Allister, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 31 Mars 2014;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014050080/16.

(140057133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



EPISO 3 Schloss GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 185.835.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March,
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

EPISO 3 German Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 180.919, and having a share capital of EUR 12,500.-,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of EPISO 3 Schloss GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) governed by the laws of the Federal Republic of Germany, having its corporate seat at Feldbergstraße 27-29, Oberursel (Taunus), Federal Republic of Germany, registered with the commercial register (Amtsgericht) of the local court of Bad Homburg v. d. Höhe under number HRB 12877 (the Company),

represented by M. Gianpiero SADDI, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to enact the following: I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the sole managing director of the Company validly adopted on March 20, 2014, the Company approved the setup of its principal establishment and central administration (but not the registered office) in the Grand Duchy of Luxembourg. A copy of such resolution, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

III. that a meeting of the shareholders of the Company dated March 19, 2014 resolved, amongst other things, to confirm the principal establishment and central administration of the Company (but not the registered office) in the Grand Duchy of Luxembourg. A copy of such resolution, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities:

IV. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of March 20, 2014, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company. A copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.;

IV. that it further results from a certificate dated March 20, 2014, issued by the Company that, among other things, the net asset value of the Company is estimated to be at sixty-eight thousand one hundred and fourteen Euro and twenty-seven Cent (EUR 68,114.27) and that since the date of the balance sheet and as of today no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of March 20, 2014 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

- 1. Setting of the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the Company's legal personality;
- 2. Setting of the Company's principal establishment and central administration (but not the registered office) at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 3. Approval of the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company, confirmation in respect of the net assets of the Company and the share capital of the Company and confirmation that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirely in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments;
- 4. Acknowledgment that the Company remains domiciled in the Federal Republic of Germany and therefore continues to be validly incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany and has its principal establishment and central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality;



- 5. Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under the name of "EPISO 3 Schloss GmbH."
- 6. Amendment to the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany;
 - 7. Appointment of Mr. Yves Barthels as sole manager of the Company for an unlimited period.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg as per the present notarial deed, without discontinuity of the Company's legal personality.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to set the Company's principal establishment and central administration (but not the registered office) at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company.

The Sole Shareholder resolves to confirm that, as per the above mentioned balance sheet, that the net assets of the Company amount to sixty-eight thousand one hundred and fourteen Euro and twenty-seven Cent (EUR 68,114.27) and the share capital of the Company amounts to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are owned by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolves to confirm that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirely in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains domiciled in the Federal Republic of Germany and therefore continues to be validly incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany,

the Company has its principal establishment and central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) under the name of "EPISO 3 Schloss GmbH."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

- 1.1. The name of the company is "EPISO 3 Schloss GmbH" (the Company).
- 1.2. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by these articles of association (the Articles) and applicable laws (the Laws).

Art. 2. Registered office of the Company.

2.1. The Company's registered office is established in Oberursel (Taunus), Federal Republic of Germany.

The principal establishment and central administration are established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The principal establishment and central administration may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. The principal establishment and central administration may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and



other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) and is represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Shares).
- 5.2. Each holder of a Share is hereinafter individually referred to as a Shareholder and the holders of the Shares are hereinafter collectively as the Shareholders.
- 5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.
 - 6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.
- 6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.
- 6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.
- 6.5. The transfer of Shares must made in accordance with applicable legal requirements. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly accepted by the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager). The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers.
 - 8.2. Powers of the board of managers



- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Laws or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters to the extent permitted by law.
 - 8.3. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that such meeting is initiated from Luxembourg and provided that the majority of managers is physically present in Luxembourg. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.4. Representation
- (i) If the Company has a sole manager, the Company will be bound by such sole manager. If several managers have been appointed, the Company will be bound by any two managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.
- (iii) Without prejudice to the above, the shareholders may adopt deviating representation authorities by way of shareholders' resolutions, in particular all or individual manager may be granted the authority to represent the Company alone and/or be released from the restrictions of section 181 of the German Civil Code (Bürgerliches Gesetzbuch BGB). In addition, the shareholders' meeting may adopt joint power of representation for certain managers with the creation of specifically identified representation pairs by way of shareholders' resolutions.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.



- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

- 11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Laws to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
 - 12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year or within the applicable legal time period at the latest.

Art. 13. Audit.

13.1. When so required by law, the Company's operations will be audited in accordance with applicable legal requirements.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the General Meeting must approve the distribution of interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (v) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.
- If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by applicable law. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and



determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. Expenses for Formation.

16.1. The Company shall bear the expenses of registration and publication related to its formation. Such expenses amount to up to EUR 2.500,00.

Art. 17. Miscellaneous.

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

For purposes of Luxembourg law, the first financial year of the Company ends on December 31 st, 2014.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Yves BARTHELS, born on October 10, 1973 in Luxembourg residing professionally at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as sole manager of the Company for an unlimited period.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,750.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the appearing party's request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorstehenden Textes

Im Jahr zweitausendundvierzehn, am zwanzigsten Tag des Monats März,

Ist vor Uns, Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

EPISO 3 German Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz unter 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 180.919 und mit einem Stammkapital von EUR 12.500,--,

als einziger Gesellschafter (der einzige Gesellschafter) der EPISO 3 Schloss GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Satzungssitz unter Feldbergstraße 27-29, Oberursel (Taunus), Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts von Bad Homburg v. d. Höhe unter der Nummer HRB 12877 (die Gesellschaft),

vertreten durch Gianpiero SADDI, Notarschreiber, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die genannte Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Stellvertreter der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Die erschienene Parteien, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:



- I. dass einhundert Prozent (100%) des Stammkapitals der Gesellschaft bei dieser Versammlung vertreten sind und die Versammlung somit ordnungsgemäß konstituiert und befugt ist, über die nachstehend aufgeführten Tagesordnungspunkte zu beraten;
- II. dass die Gesellschaft anhand eines am 20. März 2014 wirksam verabschiedeten Beschlusses des einzigen Geschäftsführers der Gesellschaft entschieden hat, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Satzungssitz) der Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg einzurichten. Eine Ausfertigung jenes Beschlusses, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt und ist zeitgleich bei den Registrierbehörden einzureichen;
- III. dass eine am 19. März 2014 abgehaltene Gesellschafterversammlung der Gesellschaft unter anderem beschlossen hat, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Satzungssitz) der Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg zu bestätigen. Eine Ausfertigung jenes Beschlusses, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt und ist zeitgleich bei den Registrierbehörden einzureichen;
- IV. dass aus der Bilanz der Gesellschaft hervorgeht, dass das Nettovermögen der Gesellschaft zum 20. März 2014 mindestens dem Wert des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht. Eine Ausfertigung jener Bilanz, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt und ist zeitgleich bei den Registrierbehörden einzureichen;
- IV. dass weiterhin aus einer von der Gesellschaft ausgestellten Bescheinigung vom 20. März 2014 unter anderem hervorgeht, dass der Nettovermögenswert der Gesellschaft auf achtundsechzig tausend einhundert und vierzehn Euro und siebenundzwanzig Cent (EUR 68.114,27) geschätzt wird und dass seit dem Bilanzstichtag und zum heutigen Tag keine wesentlichen Änderungen an den Geschäftstätigkeiten und Belangen der Gesellschaft eingetreten sind, die dazu führen würden, dass die Bilanz vom 20. März 2014 in wesentlicher Hinsicht unzutreffend geworden wäre und die Lage der Gesellschaft zum Datum der vorliegenden Urkunde nicht wahrheitsgetreu wiedergeben würde. Eine Ausfertigung jener Bescheinigung, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt und ist zeitgleich bei den Registrierbehörden einzureichen.
 - V. dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:
- 1. Einrichtung des Sitzes der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht des Satzungssitzes) der Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg, ohne Auswirkungen auf die Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft;
- 2. Einrichtung des Sitzes der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht des Satzungssitzes) der Gesellschaft unter 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg;
- 3. Genehmigung der Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als luxemburgische Gesellschaft, Bestätigung bezüglich des Nettovermögens der Gesellschaft und des Stammkapitals der Gesellschaft und Bestätigung, dass sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft einschränkungslos und in vollem Umfang im Eigentum der Gesellschaft verbleiben und die Gesellschaft weiterhin ihre Vermögenswerte innehaben und an sämtliche ihrer Verbindlichkeiten und Verpflichtungen gebunden sein wird;
- 4. Bestätigung, dass die Gesellschaft in der Bundesrepublik Deutschland domiziliert bleibt und somit weiterhin eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland sein wird und den Sitz ihrer Geschäftsführung und ihrer Verwaltung im Großherzogtum Luxemburg unterhalten wird und für die Zwecke des Artikels 159 des luxemburgischen Gesetzes über Gesellschaften vom 10. August 1915 in seiner letzten Fassung die luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten hat;
- 5. Genehmigung, dass die Gesellschaft in Luxemburg in Form einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter der Firma "EPISO 3 Schloss GmbH" tätig wird.
- 6. Änderung der Satzung der Gesellschaft, damit diese den im Großherzogtum Luxemburg und in der Bundesrepublik Deutschland geltenden gesellschaftsrechtlichen Vorschriften erfüllt;
 - 7. Bestellung von Herrn Yves Barthels zum einzigen Geschäftsführer der Gesellschaft für einen unbefristeten Zeitraum.

Erster Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Satzungssitz) der Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg gemäß dieser notariellen Urkunde, ohne Auswirkungen auf die Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft, einzurichten.

Zweiter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung (aber nicht den Satzungssitz) der Gesellschaft unter 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, einzurichten.

Dritter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, die Eröffnungsbilanz der Gesellschaft als luxemburgischer Gesellschaft zu genehmigen.



Der einzige Gesellschafter beschließt zu bestätigen, dass, gemäß vorgenannter Bilanz, sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf achtundsechzig tausend einhundert und vierzehn Euro und siebenundzwanzig Cent (EUR 68.114,27) und das Stammkapital der Gesellschaft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,--), aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Geschäftsanteile im Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,--), beläuft, die vollständig vom einzigen Gesellschafter gehalten werden.

Der einzige Gesellschafter beschließt zu bestätigen, dass sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft einschränkungslos in vollem Umfang im Eigentum der Gesellschaft bleiben und die Gesellschaft auch in Zukunft sämtliche ihrer Vermögenswerte innehaben und an ihre Verbindlichkeiten und Verpflichtungen gebunden sein wird.

Vierter Beschluss

Der einzige Gesellschafter bestätigt, dass (i) obwohl die Gesellschaft in der Bundesrepublik Deutschland domiziliert bleibt und somit eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gültig gegründete Gesellschaft bleibt,

die Gesellschaft den Sitz ihrer Geschäftsführung und ihrer Verwaltung im Großherzogtum Luxemburg hat und (ii) gemäß Artikel 159 des luxemburgischen Gesetzes über Gesellschaften vom 10. August 1915, in seiner letzten Fassung, die Gesellschaft die luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten hat und dem Recht des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

Fünfter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt zu genehmigen, dass die Gesellschaft in Luxemburg als société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter der Firma "EPISO 3 Schloss GmbH" tätig wird.

Sechster Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, die Satzung der Gesellschaft zu ändern, damit diese den im Großherzogtum Luxemburg und in der Bundesrepublik Deutschland geltenden gesellschaftsrechtlichen Vorschriften erfüllt. Die Satzung der Gesellschaft hat nunmehr folgenden Wortlaut:

I. Firma - Sitz - Unternehmensgegenstand - Dauer

Art. 1. Firma.

- 1.1. Die Firma der Gesellschaft lautet "EPISO 3 Schloss GmbH" (die Gesellschaft).
- 1.2. Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die der vorliegenden Satzung (die Satzung) und den anwendbaren Gesetzen (die Gesetze) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

2.1. Die Gesellschaft hat ihren Satzungssitz in Oberursel (Taunus), Bundesrepublik Deutschland.

Der Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung der Gesellschaft können durch Beschluss der Geschäftsführung innerhalb jener Stadt verlegt werden. Der Sitz der Geschäftsführung und der Verwaltung der Gesellschaft können durch Gesellschafterbeschluss gemäß den Bestimmungen dieser Satzung betreffend Satzungsänderungen an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Niederlassungen, Tochterunternehmen oder sonstige Standorte der Gesellschaft können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden.

Art. 3. Unternehmensgegenstand.

- 3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen jeglicher Form sowie Immobilien in Luxemburg oder im Ausland sowie deren Verwaltung. Die Gesellschaft kann insbesondere Aktien, Geschäftsanteile und andere Beteiligungen, Verbindlichkeiten, Schuldverschreibungen, Einlagenzertifikate und andere Schuldtitel sowie grundsätzlich alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Körperschaften ausgegeben werden, durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonstige Transaktionen erwerben. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle jeglicher Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Sie kann außerdem weitere Investitionen im Hinblick auf den Erwerb und die Verwaltung eines Patentportfolios oder andere gewerbliche Schutzrechte jeglicher Art oder Herkunft tätigen. Die Gesellschaft kann Investitionen in Immobilien vornehmen, ungeachtet der Erwerbsmodalitäten, einschließlich aber nicht beschränkt auf Erwerbungen durch Kauf oder Zwangsvollstreckung.
- 3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben. Sie kann Finanzmittel, einschließlich aber nicht beschränkt auf die vorgenannten Finanzverbindlichkeiten, an ihre Tochterunternehmen, verbundene Unternehmen und an andere Gesellschaften ausleihen. Die Gesellschaft kann darüber hinaus für eigene Zwecke oder zugunsten von anderen Gesellschaften oder Personen zur Absicherung ihrer eigenen Verpflichtungen oder Verpflichtungen anderer Gesellschaften Garantien gewähren und einige oder alle ihre Vermögenswerte verpfänden, übertragen, belasten oder ihre Vermögenswerte anderweitig als Sicherheiten verwenden.



Klarstellend wird festgehalten, dass die Gesellschaft ohne vorherige Erteilung einer erforderlichen Genehmigung bestimmten, der Regulierung unterliegenden, Tätigkeiten im Finanzsektor nicht nachgehen darf.

- 3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zins- und andere Risiken abzusichern.
- 3.4. Die Gesellschaft ist zur Durchführung jeglicher gewerblichen, finanziellen oder industriellen Vorgänge und jedweder Rechtsgeschäfte in Bezug auf Immobilien oder bewegliche Vermögensgegenstände befugt, die sich unmittelbar oder mittelbar auf ihren Unternehmensgegenstand beziehen oder ihm dienlich sind.

Art. 4. Dauer.

- 4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit geschlossen.
- 4.2. Tod, Verlust von Grundrechten, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs eines Gesellschafters oder mehrere Gesellschafter oder vergleichbare Vorfälle, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, führen nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

II. Stammkapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

- 5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,--), und ist aufgeteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Geschäftsanteile im Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,--), die vollständig gezeichnet und eingezahlt worden sind (die Geschäftsanteile).
- 5.2. Jeder Inhaber eines Geschäftsanteils wird nachfolgend als ein Gesellschafter und alle Inhaber von Geschäftsanteilen werden nachfolgend zusammen als die Gesellschafter bezeichnet.
- 5.3. Das Stammkapital kann einmal oder mehrfach durch Gesellschafterbeschluss der gemäß den Bestimmungen dieser Satzung betreffend Satzungsänderungen erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

- 6.1. Jeder Geschäftsanteil gewährt eine Stimme bei Gesellschafterversammlungen. Die Inhaberschaft eines Geschäftsanteils impliziert die Annahme dieser Satzung und die Beschlüsse des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung.
 - 6.2. Geschäftsanteile sind unteilbar.
- 6.3. Mitberechtigte von Geschäftsanteilen müssen sich gegenüber der Gesellschaft von einem gemeinsamen Vertreter, der aus ihrem Kreis oder anderweitig zu bestellen ist, vertreten lassen.
- 6.4. Soweit die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, steht es diesem frei, seine Geschäftsanteile zu übertragen. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, steht es den Gesellschaftern frei, ihre Geschäftsanteile untereinander zu übertragen. Eine Übertragung von Geschäftsanteilen auf Nicht-Gesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafterversammlung, welche mit einer Dreiviertelmehrheit erteilt wird.
- 6.5. Die Übertragung von Geschäftsanteilen hat in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Vorschriften zu erfolgen. Eine Übertragung ist für die Gesellschaft und für Dritte nicht bindend, sofern die Gesellschaft nicht ihre Zustimmung erteilt hat.

III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 7. Bestellung und Absetzung von Geschäftsführern.

- 7.1. Die Gesellschaft hat einen oder mehreren Geschäftsführer, der/die durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher auch ihre Amtszeit festlegt, bestellt wird/werden. Geschäftsführer müssen nicht notwendigerweise Gesellschafter sein.
- 7.2. Die Geschäftsführer sowie jegliche zusätzlichen oder Ersatzgeschäftsführer der Gesellschaft, können, mit oder ohne Angaben von Gründen, aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses jederzeit abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführung.

- 8.1. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt worden, bilden diese zusammen die Geschäftsführung (die Geschäftsführung), welche sich aus einem Geschäftsführer der Kategorie A (der AGeschäftsführer) und zwei oder mehr Geschäftsführern der Kategorie B (die B-Geschäftsführer) zusammensetzt. Der AGeschäftsführer und die B-Geschäftsführer werden in diesem Vertrag zusammen als Geschäftsführer bezeichnet.
 - 8.2. Befugnisse der Geschäftsführung
- (i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich durch die Gesetze oder durch diese Satzung dem/den Gesellschafter/n vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung, die in vollem Umfang zur Durchführung und Genehmigung aller Handlungen und Vorgänge bevollmächtigt ist, die mit dem Unternehmensgegenstand vereinbar sind.
- (ii) Soweit gesetzlich zulässig, kann die Geschäftsführung bestimmte Angelegenheiten aufgrund spezieller bzw. beschränkter Vollmachten an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren.
 - 8.3. Verfahren



- (i) Die Geschäftsführung trifft sich auf Verlangen eines beliebigen Geschäftsführers an einem in der Einberufungsbekanntmachung genannten Ort, der sich in der Regel in Luxemburg befindet.
- (ii) Die schriftliche Einberufungsbekanntmachung einer jeden Versammlung der Geschäftsführung ist jedem Geschäftsführer gegenüber spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung bekanntzugeben mit Ausnahme von dringenden Fällen, deren Art und Umstände in der Einberufungsbekanntmachung anzugeben sind.
- (iii) Eine Einberufungsbekanntmachung ist nicht erforderlich, wenn sämtliche Mitglieder der Geschäftsführung bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, die Tagesordnung der Versammlung vollständig zu kennen. Ein Geschäftsführer kann auch vor oder nach einer Sitzung auf die Einberufungsbekanntmachung verzichten. Gesonderte schriftliche Einberufungsbekanntmachung sind nicht erforderlich für Versammlungen, welche örtlich und zeitlich in einem von der Geschäftsführung zuvor beschlossenen Terminplan angekündigt wurden.
- (iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei der Versammlung der Geschäftsführung von diesem vertreten zu lassen.
- (v) Die Geschäftsführung ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder und mindestens ein (1) AGeschäftsführer sowie ein (1) B-Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer und von mindestens einem (1) anwesenden oder vertretenen AGeschäftsführer sowie mindestens einem (1) anwesenden oder vertretenen B-Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden.
- (vi) Ein oder mehrere Geschäftsführer können durch eine Telefon- oder Videokonferenz oder mittels anderer vergleichbarer Kommunikationsmittel, die es ermöglichen, dass mehrere teilnehmende Person gleichzeitig miteinander kommunizieren können, an einer Sitzung teilnehmen vorausgesetzt, dass die Sitzung von Luxemburg aus geleitet wird und die Mehrheit der Geschäftsführer persönlich in Luxemburg anwesend ist. Eine derartige Teilnahme entspricht einer persönlichen Anwesenheit bei einer Sitzung.
- (vii) Von allen Geschäftsführern im Umlaufverfahren gefasste Beschlüsse (die Umlaufbeschlüsse der Geschäftsführung) sind genauso gültig und verbindlich wie die bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung der Geschäftsführung gefassten Beschlüsse; diese sind auf den Tag der letzten Unterzeichnung zu datieren.

8.4. Vertretung

- (i) Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch alle Geschäftsführer gemeinsam vertreten.
- (ii) Die Gesellschaft kann darüber hinaus gegenüber Dritten durch Bevollmächtigte vertreten werden, sofern diesen Spezialvollmachten erteilt wurden.
- (iii) Unbeschadet der vorstehenden Bestimmungen können die Gesellschafter durch Gesellschafterbeschlüsse abweichende Vertretungsregelungen vorsehen, insbesondere kann allen oder einzelnen Geschäftsführern Alleinvertretungsbefugnis erteilt werden und/oder diese können von den Beschränkungen des § 181 des Bürgerlichen Gesetzbuchs (BGB) befreit werden. Ferner kann die Gesellschafterversammlung Gesamtvertretung jeweils durch einen Teil der Geschäftsführung unter Bildung namentlich bestimmter Vertretungspaare anordnen.

Art. 9. Einziger Geschäftsführer.

9.1. Sofern die Gesellschaft nur einen Geschäftsführers hat, sind sämtliche in der Satzung enthaltenen Bezugnahmen auf die Geschäftsführung als Bezugnahmen auf den einzigen Geschäftsführer zu verstehen.

IV. Gesellschafter

Art. 10. Gesellschafterversammlungen und Umlaufbeschlüsse der Gesellschafter.

- 10.1. Befugnisse und Stimmrechte
- (i) Gesellschafterbeschlüsse werden in Gesellschafterversammlungen (die Gesellschafterversammlung) oder im Umlaufverfahren (die Umlaufbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.
- (ii) Soweit Gesellschafterbeschlüsse im Umlaufverfahren gefasst werden sollen, ist der Wortlaut der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen dieser Satzung an sämtliche Gesellschafter zu senden. Von allen Gesellschaftern im Umlaufverfahren gefasste Beschlüsse sind genauso gültig und verbindlich wie die in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Gesellschafterversammlungen gefasste Beschlüsse; und sind auf den Tag der letzten Unterzeichnung zu datieren.
 - (iii) Jeder Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.
 - 10.2. Einberufungsbekanntmachungen, Beschlussfähigkeit, Mehrheitserfordernisse und Abstimmungsverfahren
- (i) Die Gesellschafter werden auf Initiative eines beliebigen Geschäftsführers der Gesellschaft oder von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, zu Gesellschafterversammlungen eingeladen oder schriftlich benachrichtigt.
- (ii) Schriftliche Einberufungsbekanntmachungen einer jeden Gesellschafterversammlung sind den Gesellschaftern gegenüber mindestens acht (8) Tage vor dem anberaumten Versammlungsdatum bekanntzugeben mit Ausnahme von dringenden Fällen, deren Art und Umstände in der Einberufungsbekanntmachung anzugeben sind.



- (iii) Die Gesellschafterversammlungen finden zu den Zeiten und an den Orten statt, die in der Einberufungsbekanntmachung angegeben sind.
- (iv) Eine Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Zusendung einer Einberufungsbekanntmachung abgehalten werden, sofern sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die Gesellschafterversammlung sich als ordnungsgemäß einberufen betrachtet und die Gesellschafter über die Tagesordnung informiert sind.
- (v) Ein Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht durch eine andere Person, bei welcher es sich ebenfalls um einen Gesellschafter handeln kann, in Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.
- (vi) Die Gesellschafter sind in Gesellschafterversammlungen oder bei im Umlaufverfahren zu fassenden Beschlüsse beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte des Stammkapitals anwesend oder vertreten ist. Wird diese Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder im ersten schriftlichen Verfahren nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen oder zu einem zweiten schriftlichen Verfahren aufgefordert; die Gesellschafter sind in einer zweiten Abstimmung ohne Rücksicht auf die Höhe des vertretenen Stammkapitals beschlussfähig.
- (vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten, geändert werden.
- (viii) Jede Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft sowie Ausweitung der Verpflichtungen der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft bedürfen eines einstimmigen Beschlusses der Gesellschafter.

Art. 11. Einziger Gesellschafter.

- 11.1. Sofern sich die Anzahl der Gesellschafter der Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert, übt dieser sämtliche Befugnisse aus, welche der Gesellschafterversammlung durch die Gesetze verliehen sind.
- 11.2. Jegliche Bezugnahme auf die Gesellschafter und die Gesellschafterversammlung oder auf Umlaufbeschlüsse der Gesellschafter ist als Bezugnahme auf den einzigen Gesellschafter oder die Beschlüsse des einzigen Gesellschafters zu verstehen.
- 11.3. Die Beschlüsse des einzigen Gesellschafters werden in einem Protokoll aufgenommen oder schriftlich festgehalten.

V. Jahresabschluss - Gewinnausschüttung - Aufsicht

Art. 12. Geschäftsjahr und Feststellung des Jahresabschlusses.

- 12.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Kalenderjahres.
- 12.2. Die Geschäftsführung hat jährlich den Jahresabschluss sowie die Gewinn- und Verlustrechnung nebst einem Bestandsverzeichnis, in welchem die Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgewiesen sind, aufzustellen zusammen mit einer Anlage, welche die Verpflichtungen und Schulden der Geschäftsführer sowie der Gesellschaft umfasst.
- 12.3. Jeder Gesellschafter hat das Recht, das Bestandsverzeichnis und den Jahresabschluss am Satzungssitz der Gesellschaft einzusehen.
- 12.4. Der Jahresabschluss sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege eines Umlaufbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Ablauf des Geschäftsjahres oder spätestens bis zum Ablauf der geltenden gesetzlichen Frist festgestellt.

Art. 13. Wirtschaftsprüfung.

13.1. Sofern gesetzlich vorgeschrieben, sind die Geschäftstätigkeiten der Gesellschaft nach Maßgabe der gesetzlichen Vorschriften zu prüfen.

Art. 14. Gewinnausschüttung.

- 14.1. Fünf Prozent (5%) des Jahresüberschusses der Gesellschaft sind der gesetzlichen Rücklage zuzuweisen. Diese Anforderung entfällt, sobald die gesetzliche Rücklage einen Betrag in Höhe von zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht hat.
- 14.2. Die Gesellschafter bestimmen die Verteilung des verbleibenden Jahresüberschusses. Sie können die Ausschüttung einer Dividende, die Zuführung auf ein Rücklagenkonto, oder einen Gewinnvortrag gemäß den gesetzlichen Bestimmungen beschließen.
 - 14.3. Zwischendividenden können jederzeit vorbehaltlich folgender Voraussetzungen ausgeschüttet werden:
 - (i) die Geschäftsführung erstellt einen Zwischenabschluss;
- (ii) der Zwischenabschluss zeigt, dass hinreichende Gewinne und sonstige Rücklagen (einschließlich Agios) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird insofern vorausgesetzt, dass der auszuschüttende Betrag nicht den Betrag des etwaigen Jahresüberschusses überschreitet, der seit dem Ablauf des letzten Geschäftsjahres, für das der Jahresabschluss festgestellt wurde, erwirtschaftet worden ist, erhöht um den vorgetragenen Gewinn und die ausschüttungsfähigen Rücklagen und reduziert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuweisenden Beträge;



- (iii) die Geschäftsführung muss die Entscheidung über die Ausschüttung von Zwischendividenden innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Datum des Zwischenabschlusses treffen;
- (iv) die Gesellschafterversammlung muss die Ausschüttung von Zwischendividenden innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Datum des Zwischenabschlusses genehmigen;
- (v) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft werden unter Berücksichtigung der Vermögenswerte der Gesellschaft nicht gefährdet.

Soweit ausgeschüttete Zwischendividenden den am Ende des Geschäftsjahres festgestellten ausschüttungsfähigen Jahresüberschuss überschreiten, sind die Gesellschafter zur Erstattung der zu viel erhaltenen Gelder an die Gesellschaft verpflichtet.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 15. Auflösung - Liquidation.

- 15.1. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des einzigen Gesellschafters oder Beschluss der Gesellschafterversammlung, die dabei die für Änderungen der Satzung erforderliche Beschlussfähigkeit und Mehrheit aufweisen muss, aufgelöst werden, soweit nicht anderweitig gesetzlich vorgeschrieben. Zur Durchführung der Liquidation bestellen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sein müssen, und beschließen deren Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Soweit die Gesellschafter keine anderweitige Entscheidung treffen, steht den Liquidatoren vollumfängliche Vertretungsmacht zur Realisierung der Vermögenswerte der Gesellschaft und Begleichung ihrer Schulden zu.
- 15.2. Der nach einer Realisierung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten verbleibende Betrag wird im Verhältnis der von den einzelnen Gesellschaftern gehaltenen Geschäftsanteile an die Gesellschafter ausgeschüttet.

VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Gründungskosten.

16.1. Die Gesellschaft trägt die mit ihrer Gründung verbundenen Kosten der Eintragung und Bekanntmachung. Diese Kosten betragen maximal EUR 2.500,00.

Art. 17. Verschiedenes.

- 17.1. Bekanntmachungen und Mitteilungen haben, sofern auf ihre Erteilung nicht verzichtet wurde, sowie der Nachweis von Umlaufbeschlüssen der Geschäftsführung und der Gesellschafter, haben schriftlich, per Fax, Email oder anhand anderer Mittel der elektronischen Kommunikation zu erfolgen.
- 17.2. Vollmachten sind gemäß der vorstehenden Bestimmung zu erteilen. Vollmachten betreffend Sitzungen der Geschäftsführung können von einem Geschäftsführer auch gemäß den von Geschäftsführung beschlossenen Bedingungen erteilt werden.
- 17.3. Unterschriften können handschriftlich oder in elektronischer Form vorgenommen werden, vorausgesetzt, sie erfüllen sämtliche rechtlichen Anforderungen, um als handschriftlichen Unterzeichnungen gleichwertige Unterschriften anerkannt zu werden. Unterzeichnungen der Umlaufbeschlüsse der Geschäftsführung, der der Geschäftsführung per Telefon- oder Videokonferenz verabschiedeten Beschlüsse oder Umlaufbeschlüsse der Gesellschafter sind in einem Original oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments anzubringen, wobei alle Ausfertigungen zusammen als dasselbe Dokument gelten.
- 17.4. Sämtliche Angelegenheiten, die in dieser Satzung nicht ausdrücklich geregelt worden sind, unterliegen den geltenden gesetzlichen Bestimmungen und vorbehaltlich unverzichtbarer rechtlicher Bestimmungen den zwischen den Gesellschaftern jeweils getroffenen Vereinbarungen

Übergangsregelung

Für die Zwecke des luxemburgischen Rechts endet das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft am 31. Dezember 2014.

Siebter Beschluss

Der einzige Gesellschaft beschließt die Annahme der Bestellung von Herrn Yves BARTHELS, geboren am 10. Oktober 1973 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift unter 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, zum einzigen Geschäftsführer der Gesellschaft für einen unbefristeten Zeitraum:

Kosten

Der Betrag der in Zusammenhang mit dieser Urkunde entstandenen Kosten wird auf circa EUR 1.750 geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei in der englischen Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst worden ist. Auf Anfrage der erschienenen Partei wird hiermit festgehalten, dass im Falle von Unvereinbarkeiten zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Die vorliegende notarielle Urkunde ist in Luxemburg am vorgenannten Datum aufgenommen worden.



Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei laut verlesen wurde, hat besagter Bevollmächtigter zusammen mit mir, Notar, die vorliegende notarielle Urkunde unterzeichnet.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2014. Relation: LAC/2014/14241. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049097/664.

(140055983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OEVOLE ANLAGE A.G.

Référence de publication: 2014049349/10.

(140055750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2014049360/12.

(140055673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Faivinvest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 170.777.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique du 20 mars 2014 que:

- la démission de Monsieur Olivier Dedobbeleer en tant que Gérant B de la Société avec effet immédiat a été acceptée;
- la décision de nommer Monsieur Jérôme Demimuid, né le 14/07/1975 à Reims, France, domicilié au 62, Reckenthal, L-2410 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée a été prise;
- La décision de transférer le siège social de la société du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg vers le 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014049758/16.

(140056907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Madebe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande--Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 185.837.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Luc Blanckaert, né le 2 juin 1937 à Kortrijk, Belgique, résidant à Korte Steenstraat 2 bus 11, 8500 Kortrijk, Belgique,

ici représenté par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Madame Fanny Blanckaert, née le 10 février 1968 à Kortrijk, Belgique, résidant à Faiderstraat 113, 1050 Bruxelles, Belgique,

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Monsieur Pauwel Blanckaert, né le 10 septembre 1926 à Kortrijk, Belgique, résidant à Schaapsdreef 28, 8500 Kortrijk, Belgique,

ici représenté par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Monsieur Bernard Blanckaert, né le 1 ^{er} avril 1970 à Kortrijk, Belgique, résidant à Fabriekskaai 8, 8500 Kortrijk, Belgique.

ici représenté par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Monsieur Philippe Blanckaert, né le 5 mars 1960 à Kortrijk, Belgique, résidant à Schaapsdreef 28, 8500 Kortrijk, Belgique,

ici représenté par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- Monsieur Ruben Speybrouck, né le 14 avril 1991 à Kortrijk, Belgique, résidant à Ten Akker Dreef 30, 8500 Kortrijk, Belgique,

ici représenté par Maître Tulay Sonmez, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les dites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "MADEBE" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, produits dérivés, options, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la



gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut conclure tout type de conventions de dérivé, contrats à terme, options et contrats de swap, et toute autre convention similaire.

- 3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par l'achat, l'enregistrement ou par tout autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droit de propriété intellectuelle et industrielle
- 3.5. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qui, directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social, sous réserve de l'obtention préalable de toute autorisation lorsque nécessaire.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. L'exercice du droit de vote afférent aux Parts Sociales est indivisible et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul titulaire de ce droit par Part Sociale.

Les Parts Sociales peuvent faire l'objet d'un démembrement de propriété par la constitution d'un usufruit et d'une nue-propriété portant sur la ou les mêmes Parts Sociales. Dans cette éventualité, les droits de vote afférents aux Parts Sociales faisant l'objet du démembrement sont exclusivement attribués au titulaire de l'usufruit sur les Parts Sociales concernées.

Dans les autres cas où une Part Sociale serait détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

6.2. Les Parts Sociales de Classe A sont librement cessibles entre les associés détenteurs de Parts Sociales de Classe A, et librement transmissibles, soit aux héritiers réservataires des associés détenteurs de Parts Sociales de Classe A, soit à leurs autres héritiers légaux.

Les Parts Sociales de Classe B sont librement cessibles entre les associés détenteurs de Parts Sociales de Classe B, et librement transmissibles, soit aux héritiers réservataires des associés détenteurs de Parts Sociales de Classe B, soit à leurs autres héritiers légaux.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable unanime des associés.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), chacun des gérants étant nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Le Conseil est composé d'au moins deux (2) gérants, dont au moins un (1) sera proposé par les associés détenteurs de Parts Sociales de Classe A (et une fois nommé, sera un gérant A), au moins un (1) sera proposé par les associés détenteurs de Parts Sociales de Classe B (et une fois nommé, sera un gérant B), et, si un gérant additionnel devait être nommé, il sera coopté conjointement par les associés détenteurs de Parts Sociales de Classe A et les associés détenteurs de Parts Sociales de Classe B (et une fois nommé, sera un gérant C).

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A, au moins un (1) gérant B et, s'il a été nommé, au moins un (1) gérant C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant A, au moins un (1) gérant B et, s'il a été nommé, au moins un (1) gérant C. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 9. Représentation.

- 9.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant A, d'un (1) gérant B et, s'il a été nommé, d'un (1) gérant C.
- 9.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous



les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

- (iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et



(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

- Monsieur Luc Blanckaert, préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent cinquante (250) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250);
- Madame Fanny Blanckaert, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille (6.000) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille euros (EUR 6.000);
- Monsieur Pauwel Blanckaert, préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-quatre (124) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-quatre euros (EUR 124);
- Monsieur Bernard Blanckaert, préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille quarante-deux (2.042) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille quarante-deux euros (EUR 2.042);
- Monsieur Philippe Blanckaert, préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille quarante-deux (2.042) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille quarante-deux euros (EUR 2.042); et
- Monsieur Ruben Speybrouck, préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille quarante-deux (2.042) Parts Sociales de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille quarante-deux euros (EUR 2.042).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).



Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Luc Blanckaert, né le 2 juin 1937 à Kortrijk, Belgique, résidant à résidant à Korte Steenstraat 2 bus 11, 8500 Kortrijk, Belgique, en qualité de gérant A; et
- Monsieur Pauwel Blanckaert, né le 10 septembre 1926 à Kortrijk, Belgique, résidant à Schaapsdreef 28, 8500 Kortrijk, Belgique, en qualité de gérant B.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2013. LAC/2013/60802. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049298/302.

(140056000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Revista Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.548.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lux Konzern Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2014049396/12.

(140055809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Corelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.493.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société en date su 13 mars 2014

Le conseil d'administration décide de nommer Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés, en tant que réviseur externe de la Société et ce, concernant l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 07 avril 2014.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014049667/15.

(140057255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



RMRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.025.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049402/10.

(140056280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

KEV Germany Fuhrbergerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 317.925,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 130.841.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014049213/12.

(140056150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.450,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 123.453.

In the year two thousand and fourteen, the fourth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FIRST LuxCo 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123453 and having a share capital of fifty-four thousand four hundred fifty euro (EUR 54,450.-) (the Company).

The Company was incorporated on December 29, 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 356 on March 12, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the same notary on March 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1423 on July 11, 2007.

There appeared:

FIRST Top LuxCo, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113509 and having a share capital of one hundred sixty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 165,250.-) (the Sole Shareholder),

hereby represented Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That it holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);



- 2. Appointment of Atwell, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 - 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
- 6. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 - 7. Miscellaneous.
 - III. That it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Atwell, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B169787, as Liquidator of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the sole manager of the Company for the performance of her mandate.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue



une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FIRST LuxCo 2 S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123453 et disposant d'un capital social de cinquante-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 54.450,-) (la Société).

La Société a été constituée le 29 décembre 2006 suivant un acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 356 le 12 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du même notaire le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1423 le 11 juillet 2007.

A comparu:

FIRST Top LuxCo, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113509 et disposant d'un capital social de cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 165.250,-) (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Qu'il possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2. Nomination de Atwell en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur);
- 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
 - 5. Décision que le Liquidateur aura droit à une compensation spécifique;
- 6. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
 - 7. Divers.
 - III. Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Atwell, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169787, comme Liquidateur de la Société. Le Liquidateur a pouvoir d'accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura droit à une compensation spécifique.



Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de quelconque forme qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10520. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049133/155.

(140055904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

CODUR S.A. (Constructions Durables), Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 89.984.

L'an deux mil quatorze, le vingt-six mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CODUR S.A. (Constructions Durables), avec siège à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, constituée sous la dénomination STRASSEN IMMO S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1793 du 18 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Jean SECKLER en date du 03 novembre 2003, publiée au Mémorial C numéro 1328 du 12 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine WATTIER, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Véronique GILSONBARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Céline DEPIESSE, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 5.000 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Résolution: Augmentation du capital:

Le capital de la société est augmenté de € 500.000,- (cinq cent mille euros) pour être porté de € 500.000,- (cinq cent mille Euros) à € 1.000.000,- (un million d'Euros) par un apport en espèces des actionnaires.

La réalité de cet apport entièrement libéré a été démontrée au notaire qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

En contre-partie de cet apport, la société émet 5.000 nouvelles actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites par les actionnaires au prorata du montant de leur apport.



Résolution: Modification statutaire:

En suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1** er . Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ils ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: C. WATTIER, V. BARATON, C. DEPIESSE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 mars 2014. Relation: CAP/2014/1147. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014049040/47.

(140055852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Gerano s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 185.826.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Madame Marianne ANDRE, indépendante, née à Luxembourg le 31 mai 1961, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, et

Monsieur John ORIGER, indépendant, né à Wiltz le 29 mars 1960, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

- Art. 1 ^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GERANO s.à r.l.»
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

- **Art. 3.** La société a pour objet la gestion de biens, les opérations de syndic et d'agent immobilier, la promotion immobilière, l'exploitation et la gestion forestière, ainsi que toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.



- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- **Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

- **Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

Mme Marianne ANDRE, préqualifiée:	50 parts sociales
M. John ORIGER, préqualifié:	50 parts sociales
TOTAL :cent parts sociales,	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.



Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
- 2) La société sera gérée par deux gérants, savoir:

Gérant administratif:

Madame Marianne ANDRE, indépendante, née à Luxembourg le 31 mai 1961, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, et

Gérant technique:

Monsieur John ORIGER, indépendant, né à Wiltz le 29 mars 1960, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: M. ANDRE, J. ORIGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 17 mars 2014. Relation: CAP/2014/988. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014049147/109.

(140055898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

G.T.E., Goossens Transport Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.750.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

IST ERSCHIENEN:

Herr Alain GOOSSENS, Geschäftsmann, wohnhaft in L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- I.- Dass der Komparent der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS abgekürzt G.T.E. ist, mit Sitz in L-9834 Holzthum, 31, rue Principale, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.750 (NIN 2000 2400 694).
- II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 24. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 300 vom 21. April 2000.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Diekirch, am 15. April 2002, veröffentlicht per Auszug im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1118 vom 23. Juli 2002.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Fernand UNSEN, am 13. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 454 vom 9. März 2011.

- III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in FÜNF HUNDERT (500) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-), alle zugeteilt Herrn Alain GOOSSENS, vorgenannt.
- IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.
- V.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.
 - VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.



Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt der Komparent, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Anteilhaber, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
 - die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;
 - dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;
- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. GOOSSENS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 avril 2014. Relation: ECH/2014/634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 3. April 2014.

Référence de publication: 2014049155/53.

(140055768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Lunar Hereford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 918.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 174.260.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of March,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Hereford S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.260 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2012 pursuant to a deed of Me Léonie Grethen, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 545, on 6 March 2013, and its articles of association were amended for the last time on 17 March 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Franz Kerger, avocat, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- (a) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) by an amount of GBP 905,000 (nine hundred five thousand pound sterling) to an amount of GBP 918,000 (nine hundred eighteen thousand pound sterling) by the issuance of 905,000 (nine hundred five thousand) ordinary shares of the Company with a par value of GBP 1 each.



- (b) Subscription by the Sole Shareholder to the new shares referred to in item (a) via a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.
- (c) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (a) above.
- (d) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 905,000 (nine hundred five thousand pound sterling) from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling), represented by 13,000 (thirteen thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to an amount of GBP 918,000 (nine hundred eighteen thousand pound sterling), represented by 918,000 (nine hundred eighteen thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, via the issuance of 905,000 (nine hundred five thousand) new ordinary shares, having a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each (the New Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the 905,000 (nine hundred five thousand) New Shares having a nominal value of GBP 1 each, and to fully pay their subscription price, by means of a contribution in kind of a receivable (the Receivable) of the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of GBP 905,000 (nine hundred five thousand pound sterling).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 17 March 2014 on behalf of the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at nine hundred eighteen thousand pound sterling (GBP 918,000.-), represented by nine hundred eighteen thousand (918,000) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,600.- (two thousand six hundred Euro).

The amount of GBP 905,000 (nine hundred five thousand pound sterling) corresponds to the amount of EUR 1,080,516.10 (one million eighty thousand five hundred sixteen Euro and ten Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM dated 18 March 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.



The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Hereford S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.260 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 545, daté du 6 mars 2013 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 17 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Franz Kerger, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling) par un montant de GBP 905.000 (neuf cent cinq mille livres sterling) pour le porter à un montant de GBP 918.000 (neuf cent dix-huit mille livres sterling) par voie d'émission de 905.000 (neuf cent cinq mille) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.
- (b) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (a) ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.
 - (c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.
 - (d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 905.000 (neuf cent cinq mille livres sterling) pour le faire passer de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling), représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling), à un montant de GBP 918.000 (neuf cent dix-huit mille livres sterling), représenté par 918.000 (neuf cent dix-huit mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling), par voie d'émission de 905.000 (neuf cent cinq mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 905.000 (neuf cent cinq mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance (la Créance) d'une valeur totale de GBP 905.000 (neuf cent cinq mille livres sterling).

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 17 mars 2014 pour le compte de l'Associé Unique (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.



La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à neuf cent dix-huit mille livres sterling (GBP 918.000,-), représenté par neuf cent dix-huit mille (918.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR2.600.- (deux mille six cents Euros).

La somme de GBP 905.000 (neuf cent cinq mille livres sterling) correspond à la somme de un million quatre-vingt mille cinq cent seize Euros et dix Eurocent (EUR 1.080.516,10) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 18 mars 2014.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. LAC/2014/13984. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049243/174.

(140056181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

L-GAM Investments 2 GP, Société à responsabilité limitée, (anc. L-GAM Investments 2).

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.119.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of March,

before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

- 1. Mr Fernardino Maria Raimondo Grimaldi Quartieri, born on 9 May 1960 in Milano, having his address at 29 Arundel Gardens, London W11 2LW, United Kingdom,
- 2. Mr Felipe Domingo Merry del Val Barbavara di Gravellona, born on 15 June 1969 in Milano, having his address at 6 William Blake House, The Lanterns, Bridge Lane, London SW11 3AD, United Kingdom, and
- 3. Mr Yves Marc Christian Alexandre, born on 6 October 1958 in Nancy, having his address at 30 Kensington Square, London W8 5HH, United Kingdom

hereby represented by Mr Thibaud HERBERIGS, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- 1. The appearing parties are the 100% shareholders of the private limited liability company (société à responsabilitée limitée) established and existing in Luxembourg under the name "L-GAM Investments 2 S.à.r.l." (hereinafter "the Company"), having its registered office at 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.119, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 11 October 2013 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,510), represented by 1,251 (one thousand two hundred fifty one) shares, with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.
 - 2. The appearing parties take the following resolutions:

First Resolution

The shareholders of the Company resolve to change the name of the Company to "L-GAM Investments 2 GP".

Second Resolution

Pursuant to the above change of name, Article 1 of the Company's articles of association is amended and replaced by the following text:

"Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of L-GAM Investments 2 GP."

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de mars, par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. Mr Fernardino Maria Raimondo Grimaldi Quartieri, né le 9 mai 1960 à Milan, ayant son adresse 29 Arundel Gardens, London W11 2LW, Royaume-Uni,
- 2. Mr Felipe Domingo Merry del Val Barbavara di Gravellona, né le 15 juin 1969 à Milan, ayant son adresse 6 William Blake House, The Lanterns, Bridge Lane, London SW11 3AD, Royaume-Uni, et
- 3. Mr Yves Marc Christian Alexandre, né le 6 octobre 1958 à Nancy, ayant son adresse 30 Kensington Square, London W8 5HH, Royaume-Uni

ici représentée par M. Thibaud HERBERIGS, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. Les parties comparantes, représentées par le mandataire, détiennent 100% des parts de la société à responsabilité limitée constituée au Luxembourg sous la dénomination «L-GAM Investments 2 s.à r.l.» (ci-après: «la Société»), avec siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro 181.110, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentaire le 11 octobre 2013 et ayant un capital social de 12.510 €, représenté par 1.251 parts de 10,- € chacune.



2. Les parties comparantes prennent les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés de la Société décident de modifier la dénomination sociale de la Société en "L-GAM Investments 2 GP".

Deuxième Résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et remplacé par le texte suivant:

" **Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination L-GAM Investments 2 GP."

Pouvoir

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civile et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Herberigs, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mars 2014. Relation: RED/2014/665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 avril 2014. Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014049230/101.

(140056118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Lunar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.483.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 182.752.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of March,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Holding S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.752 (the Company). The Company was incorporated on 20 November 2013 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 261, on 29 January 2014, and its articles of association were amended for the last time on 17 March 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Franz Kerger, avocat, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2014,



The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares of the share capital of the company, i.e., two thousand (2,000) shares of class A (the Class A Shares), two thousand (2,000) shares of class B (the Class B Shares), two thousand (2,000) shares of class C (the Class C Shares), two thousand (2,000) shares of class B (the Class B Shares), two thousand (2,000) shares of class E (the Class E Shares), two thousand (2,000) shares of class F (the Class F Shares) and thousand (1,000) shares of class G (the Class G Shares).

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) by an amount of GBP 1,470,000 (one million four hundred seventy thousand pound sterling) to an amount of GBP 1,483,000 (one million four hundred eighty-three thousand pound sterling) by the issuance of 251,500 (two hundred fifty-one thousand five hundred) Class A Shares, 176,000 (one hundred seventy-six thousand) Class B Shares, 86,000 (eighty-six thousand) Class C Shares, 156,000 (one hundred fifty-six thousand) Class D Shares, 163,500 (one hundred sixty-three thousand five hundred) Class E Shares, 130,500 (one hundred thirty thousand five hundred) Class F Shares and 506,500 (five hundred six thousand five hundred) Class G Shares with a par value of GBP 1.
- (b) Subscription by the Sole Shareholder to the new shares referred to in item (a) via a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.
- (c) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (a) above.
- (d) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,470,000 (one million four hundred seventy thousand pound sterling) from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling), represented by two thousand (2,000) Class A Shares, two thousand (2,000) Class B Shares, two thousand (2,000) Class C Shares, two thousand (2,000) Class D Shares, two thousand (2,000) Class E Shares, two thousand (2,000) Class F Shares and one thousand (21000) Class G, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to an amount of GBP 1,483,000 (one million four hundred eighty-three thousand pound sterling) via the issuance of 251,500 (two hundred fifty-one thousand five hundred) Class A Shares, 176,000 (one hundred seventy-six thousand) Class B Shares, 86,000 (eighty-six thousand) Class C Shares, 156,000 (one hundred fifty-six thousand) Class D Shares, 163,500 (one hundred sixty-three thousand five hundred) Class E Shares, 130,500 (one hundred thirty thousand five hundred) Class F Shares and 506,500 (five hundred six thousand five hundred) Class G Shares with a par value of GBP 1 each (the New Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the 1,470,000 (one million four hundred seventy thousand) New Shares having a nominal value of GBP 1 each, and to fully pay their subscription price, by means of a contribution in kind of a receivable (the Receivable) of the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of GBP 1,470,000 (one million four hundred seventy thousand pound sterling).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 17 March 2014 on behalf of the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.



Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at one million four hundred eighty-three thousand pound sterling (GBP 1,483,000.-), represented by two hundred fifty-three thousand five hundred (253,500) shares of class A (the Class A Shares), by one hundred seventy-eight thousand (178,000) shares of class B (the Class B Shares), by eighty-eight thousand (88,000) shares of class C (the Class C Shares), by one hundred fifty-eight thousand (158,000) shares of class D (the Class D Shares), by one hundred sixty-five thousand five hundred (165,500) shares of class E (the Class E Shares), by one hundred thirty-two thousand five hundred (132,500) shares of class F (the Class F Shares) and by five hundred seven thousand five hundred (507,500) shares of class G (the Class G Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, the Shares, and each individually a Share) in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR3,000] (three thousand Euro).

The amount of one million four hundred seventy thousand pound sterling (GBP 1,470,000.-) corresponds to the amount of one million seven hundred fifty-six thousand five hundred fifty-two Euro and forty-eight Euro cent (EUR 1,756,552.48) according to the exchange rate published on Xe.Com on March 18 $^{\rm th}$, 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182.752 (la Société). La Société a été constituée le 20 novembre 2013 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 261, daté du 29 janvier 2014 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 17 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Franz Kerger, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que les Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société, soit deux mille (2.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), deux mille (2.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), deux mille (2.000) parts sociales de Classe C (les Parts Sociales de Classe C), deux mille (2.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), deux mille (2.000) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe F) ainsi que mille (1.000) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:



- (a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling) par un montant de GBP 1.470.000 (un million quatre cent soixante-dix mille livres sterling) pour le porter à un montant de GBP 1.483.000 (un million quatre cent quatre-vingt-treize mille livres sterling) par voie d'émission de 251.500 (deux cent cinquante et un mille cinq cents) Parts Sociales de Classe A, 176.000 (cent soixante-seize mille) Parts Sociales de Classe B, 86.000 (quatre-vingt-six mille) Parts Sociales de Classe C, 156.000 (cent cinquante-six mille) Parts Sociales de Classe D, 163.500 (cent soixante-trois mille cinq cents) Parts Sociales de Classe E, 130.500 (cent trente mille cinq cents) Parts Sociales de Classe F et 506.500 (cinq cent six mille cinq cents) Parts Sociales de Classe G, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.
- (b) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (a) ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.
 - (c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.
 - (d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 1.470.000 (un million quatre cent soixante-dix mille livres sterling) pour le faire passer de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling), représenté par deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A, deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe B, deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe D, deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe E, deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe F ainsi que mille (1.000) Parts Sociales de Classe G, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling), à un montant de GBP 1.483.000 (un million quatre cent quatre-vingt-treize mille livres sterling), par voie d'émission de 251.500 (deux cent cinquante et un mille cinq cents) Parts Sociales de Classe A, 176.000 (cent soixante-seize mille) Parts Sociales de Classe B, 86.000 (quatre-vingt-six mille) Parts Sociales de Classe C, 156.000 (cent cinquante-six mille) Parts Sociales de Classe D, 163.500 (cent soixante-trois mille cinq cents) Parts Sociales de Classe F et 506.500 (cinq cent six mille cinq cents) Parts Sociales de Classe F et 506.500 (cinq cent six mille cinq cents) Parts Sociales de Classe G, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 1.470.000 (un million quatre cent soixante-dix mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance (la Créance) d'une valeur totale de GBP 1.470.000 (un million quatre cent soixante-dix mille livres sterling).

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 17 mars 2014 pour le compte de l'Associé Unique (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-trois mille livres sterling (GBP 1.483.000.-), représenté par deux cent cinquante-trois mille cinq cents (253.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), cent soixante-dix-huit mille (178.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), quatre-vingt-huit mille (88.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), cent cinquante-huit mille (158.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), cent soixante-cinq mille cinq cents (165.500) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), cent trente-deux mille cinq cents (132.500) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F) ainsi que cinq cent sept mille cinq cents (507.500) parts sociales de classe G (les Parts



Sociales de Classe G, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale), ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 3.000.- (trois mille Euros).

La somme de un million quatre cent soixante-dix mille livres sterling (GBP 1.470.000.-) correspond à la somme de un million sept cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-deux Euros et quarante-huit Euro cent (EUR 1.756.552,48) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 18 mars 2014.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. LAC/2014/13981. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049244/209.

(140056180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Sogimme I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 155.019.

L'an deux mil quatorze, le treize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg)

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOGIMME I S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 155.019), ayant son siège social à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 juillet 2010, publiée au Mémorial C en date du 7 octobre 2010 Numéro 2101.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jannick Choffray, juriste, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36, Bohey,

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cents dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1) Démission du conseil d'administration.
 - 2) Décision de mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société



- 3) Nomination d'un liquidateur.
- 4) Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 5) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du conseil d'administration actuel de la société.

Deuxième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de la liquidation volontaire et dissolution de la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur la société Fiduciaire Internationale S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch (RCS B N° 34.813).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, R. GALIOTTO, J. CHOFFRAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8339. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049431/64.

(140055928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Banian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 117.617.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 28 Mars 2014

L'associé unique de Banian Finance S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Stephen M. Briggs, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 31 Mars 2014;
- d'accepter la démission Mr. Robert T. Mc Allister, de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 31 Mars 2014:

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2014049610/16.

(140057137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck